



L'INTÉRÊT TACTIQUE D'UNE CAPACITÉ DE DÉFENSE CÔTIÈRE

Chef de bataillon Arnaud Deflorenne

JCSP 50

Service Paper

Disclaimer

Opinions expressed remain those of the author and do not represent Department of National Defence or Canadian Forces policy. This paper may not be used without written permission.

© His Majesty the King in Right of Canada, as represented by the Minister of National Defence, 2024.

PCEMI n° 50

Étude militaire

Avertissement

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent aucunement des politiques du Ministère de la Défense nationale ou des Forces canadiennes. Ce papier ne peut être reproduit sans autorisation écrite.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Défense nationale, 2024.

CANADIAN FORCES COLLEGE - COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES

JCSP 50 - PCEMI n° 50
2023 - 2024

Service Paper – Étude militaire

L'INTÉRÊT TACTIQUE D'UNE CAPACITÉ DE DÉFENSE CÔTIÈRE

Chef de bataillon Arnaud Deflorenne

“This paper was written by a candidate attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied, except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.”

« La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale. »

L'INTERET TACTIQUE D'UNE CAPACITE DE DEFENSE COTIERE

Fiche au général de corps d'armée, commandant les forces terrestres (COMFT)

Lors du déclenchement de l'offensive russe en Ukraine, les forces amphibies de la Fédération de Russie ont fait peser une menace sur le littoral de la mer Noire. Leurs forces étaient crédibles car constituées d'unités d'active dédiées et possédant une doctrine propre, de matériel certes vieillissant mais adapté et utilisé fréquemment en exercice. Cette force réservée, en mesure d'intervenir à partir de la mer entrainait dans les calculs militaires des belligérants conformément d'ailleurs à notre propre doctrine amphibie nationale¹. Face à cette menace, un volume de forces conséquent a donc été alloué à la protection des infrastructures clés le long du littoral, des travaux de défense entrepris.

Pourtant, en avril 2022, la destruction du navire amiral de la flotte russe, le croiseur Moskva par des missiles de défense côtière R-360 Neptune, acte un changement. La libre circulation en Mer Noire est désormais contrainte pour la flotte russe qui n'a pourtant pas de marine adverse face à elle. La menace sur Odessa et sa région n'apparaît plus crédible, le volume de forces fixé sur le littoral décroît.

Cet épisode illustre, en plein conflit, la véritable résurgence du déni d'accès² à l'œuvre depuis plusieurs années. Cette résurgence est à la fois théorique, en s'immisçant dans tous les travaux doctrinaux, et concrète avec des avancées technologiques et capacitaires réelles. Alors que nos adversaires potentiels investissent massivement dans le développement de capacités de déni

¹ « Une force amphibie à la mer constitue par ailleurs une réserve opérationnelle de théâtre déterminante, susceptible de fixer d'importantes forces ennemies » les opérations amphibies, Livret 1, PIA-3.0.1_1(A)_OA (2011) du 07 novembre 2011, amendée le 2 avril 2015, page 27.

² Connu sous le vocable anglais d'*Anti-Access / Area Denial A2AD* soit déni d'accès et interdiction de zone

d'accès, la défense littorale depuis la terre en constitue une composante clé. L'aptitude à interdire ou défendre une frange côtière constitue donc un sujet tactique d'importance.

Pour autant, l'armée de terre française a abandonné cette capacité qui est actuellement du seul ressort de la Marine Nationale. Cela est d'autant plus paradoxal que malgré le contexte déflationniste des dernières décennies, les Armées ont conservé une capacité amphibie de premier rang³. Quasiment tous les arguments ayant prévalu à la sauvegarde d'un tel outil amphibie peuvent donc s'appliquer, en creux, à la défense côtière. En effet, comment se prémunir de ce que nous souhaitons être par ailleurs capable de réaliser sur les rivages d'autres ?

Il apparaît donc pertinent de s'interroger sur l'intérêt tactique qu'aurait une capacité de défense côtière au sein des forces terrestres.

Si un modèle complet semble hors de portée, le développement d'une aptitude à la défense littorale par investissement dans des capacités de défense côtière apparaît nécessaire et ici défendue auprès du commandement des forces terrestres. En effet, cette aptitude est primordiale pour la liberté d'action d'un corps de bataille aéroterrestre agissant dans un environnement contesté. Élément clé de sa sûreté au niveau tactique, elle peut également produire des effets opératifs, voire stratégiques.

Pour s'en convaincre, cette proposition sera passée au crible de trois questions. Pourquoi ? Il s'agira tout d'abord de poser les enjeux mis en lumière par un réel changement de contexte. Pour quoi faire ? Au-delà d'une lacune capacitaire, il s'agira de démontrer son intérêt tactique. Comment ? Le développement d'une capacité de défense côtière dans les forces terrestres est possible et des pistes seront proposées.

³ Avec doctrine, batellerie adaptée et des unités dédiées s'y entraînant. L'armée de terre y consacre deux brigades (9^{ème} BIMA et 6^{ème} BLB), la Marine une flottille amphibie à 3 PHA (porte-hélicoptères amphibie de classe Mistral).

I. Le durcissement de l'environnement littoral interroge nos aptitudes réelles et donc notre crédibilité

« Les larmes de nos souverains ont souvent le goût salé de la mer qu'ils ont ignorée. »
Formule prêtée au cardinal de Richelieu.

A. Le durcissement des zones littorales

Ce sujet s'inscrit dans le cadre plus vaste de l'histoire plurimillénaire des actions militaires entre la terre et la mer. Pour surmonter un déni d'accès, il faut noter, à toutes les époques, le rôle crucial du facteur technique et de la doctrine d'emploi. Aujourd'hui, l'amphibie « *force historique de la civilisation occidentale*⁴ », est de nouveau confronté à un réel durcissement de l'environnement littoral. La question posée est celle de la remise en cause d'un atout majeur des grandes puissances depuis la fin du second conflit mondial : l'aptitude aux opérations amphibies et donc la capacité d'aller faire peser une menace au plus près d'un adversaire.

Pour autant, l'amphibie est-elle encore l'arme du fort ? Le changement de contexte semble montrer que non. Pour deux raisons au moins. Tout d'abord, un nombre croissant de pays développent des capacités d'action amphibie significatives qui ne sont donc plus l'apanage d'un club restreint de pays⁵. Ensuite, les nations qui ont longtemps incarné cette prééminence de l'amphibie ajustent à la baisse leur ambition, parfois sans le dire⁶. Le but affiché de la réforme anglaise des *Royal Marines*⁷ est d'opérer désormais de manière plus légère, plus discrète avec moins de vecteurs et se traduit par des renoncements concrets en effectifs et en capacités.

⁴ Martin Motte, conférence donnée à Toulon le 15 décembre 2020 en présence du rédacteur.

⁵ Le Japon, l'Egypte mais aussi la Turquie ou l'Australie investissent dans cette aptitude.

⁶ La réforme du corps des *Marines* américains, troupe emblématique de cette spécificité, cherche ainsi plus à pénétrer un dispositif A2/AD adverse par une multitude de petites opérations en essais qu'à reproduire des saisies de vive force de grande ampleur depuis la mer. *US Marine Corps Force Design 2030*. Un résumé peut être trouvé ici : <https://www.marines.mil/Force-Design-2030/>

⁷ *Future Commando Force*. Une explication ici : <https://www.navylookout.com/understanding-the-royal-navy-littoral-response-group-concept/>

De manière inverse alors, le déni d'accès n'est-il pas l'apanage des faibles ? Une capacité moins coûteuse, plus rapide à développer et à entretenir pour contrer les forts⁸. En réalité, l'inflation actuelle de la défense antinavire montre que tel n'est pas le cas, bien au contraire. L'armée chinoise continue à investir massivement dans cette aptitude tout en mettant sur pied une marine océanique de premier rang et en s'entraînant à la prise de vive force d'une île.

Singulièrement, la France a tenu à préserver une capacité amphibie de premier rang alors que son armée a délaissé d'autres capacités sous contrainte budgétaire. Le mode d'action amphibie n'est pourtant plus adapté qu'à des environnements semi-permissifs. La question de sa pertinence en haute intensité est clairement posée.

B. La spécificité de la France pose la question de sa crédibilité

Cet extraordinaire avantage qu'à la France d'être un pays présent, par ses possessions outre-mer, sur tous les continents porte en lui l'inconvénient qu'il faut également potentiellement défendre de lointains territoires en plus d'un trait de côte de 6200 kilomètres en métropole⁹. Ces « *confettis d'Empire*¹⁰ » représentent encore douze territoires différents peuplés de plus de 2,6 millions de français. Les forces armées y ont été progressivement réduites et sont maintenant équipées avec un « *calibrage capacitaire de bas de spectre*¹¹ » qui pose la question de leur

⁸ Lorsque la France a développé une redoutable doctrine nationale de déni d'accès face à la prééminence de la *Royal Navy* sous l'impulsion de la Jeune Ecole, cela procédait de cette idée. Martin Motte, *Une éducation géostratégique : la pensée navale française de la jeune école à 1914*, Economica (2004).

⁹ En terme linéaire, cela représente 14 500 kilomètres supplémentaire de côtes adossées au deuxième espace maritime mondial de 11 millions de km² de Zone Economique Exclusive (ZEE) dont 97% se situe outre-mer : <https://www.outre-mer.gouv.fr/>.

¹⁰ J.C Guillebaud, *Les Confettis de l'Empire*, Paris, Le Seuil, 1976 cité par Élie Tenenbaum, avec Morgan Paglia et Nathalie Ruffié, « Confettis d'empire ou points d'appui ? L'avenir de la stratégie française de présence et de souveraineté », Focus stratégique, n° 94, Ifri, février 2020, page 13.

¹¹ Élie Tenenbaum, avec Morgan Paglia et Nathalie Ruffié, « Confettis d'empire ou points d'appui ? L'avenir de la stratégie française de présence et de souveraineté », *op. cit.*, page 8.

protection face à de vraies menaces. L'exemple du conflit des Malouines en 1982 illustrant que l'on ne peut tout prévoir mais que l'impréparation a toujours un coût.

La France appartient également à un club restreint de puissances avec une empreinte mondiale par ses forces de présence¹². Ces bases sont d'ailleurs toutes dans la frange littorale des pays hôtes. Au lieu de le déplorer et de constater la difficulté croissante à sécuriser des bases avancées à mesure de la dissémination de missiles ou de la montée en gamme d'acteurs adverses, le problème peut aussi être posé sous un angle différent. Comment se servir de ces bases pour gêner, dissuader, décourager ou compliquer les calculs de compétiteurs ? C'est toute la question du développement d'une « *stratégie nationale de déni d'accès*¹³ » qui fait du maillage de ces points d'appui un formidable avantage en ce sens et non plus seulement une contrainte liée à « *l'inflation des coûts de protection nécessaire à la pérennisation de ces dispositifs*¹⁴ ».

L'enjeu reste de pouvoir contrôler des approches littorales : il s'agit de garantir le libre accès à des forces amies, à des fins de projection de force par exemple, tout en déniait à un adversaire la possibilité d'en faire autant. Si le but est simple, les modalités sont plus complexes et la position singulière de la France impose de réinvestir ce champ sous peine de perdre une part de sa crédibilité. Réinvestir ce champ doit se mesurer à l'aune de son utilité. Et notamment son intérêt tactique pour les forces terrestres.

¹² Au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon, à Djibouti et aux Emirats arabes unis par exemple.

¹³ Élie Tenenbaum, avec Morgan Paglia et Nathalie Ruffié, *op. cit.*, page 84.

¹⁴ Morgan Paglia, *op. cit.*, page 51.

II. Un besoin pour les forces terrestres

« Tous les terrains sont franchissables par l'ennemi si on ne les défend pas à coup de fusil. »
Maréchal Ferdinand Foch.

A. Une utilité tactique

Cette citation souligne qu'un littoral doit être défendu afin qu'il ne puisse être franchi par l'ennemi. Plus de 60% des habitants de la planète vivent déjà en zone littorale¹⁵ et les grandes tendances démographiques ne vont pas remettre en cause cette proportion. Les champs de bataille futurs incluront donc des zones littorales. Le problème tactique est celui de la liberté d'action. Dans ce cadre, la défense côtière permet surtout de se prémunir des entreprises ennemies depuis la mer en mettant les forces chargées de l'action principale en dehors de leur atteinte. Le déni d'accès s'inscrit alors en partie dans une optique défensive.

Plusieurs menaces s'avèrent envisageables pour les forces terrestres. La plus dangereuse reste celle d'une véritable opération amphibie ennemie d'ampleur sur un point faible du dispositif comme à Inchon en septembre 1950. Les menaces les plus probables sont celles définies dans nos productions doctrinales : *« [l'amphibie] permet également d'effectuer des actions de harcèlement ou des raids sur une zone arrière littorale, destinés à affaiblir l'ennemi¹⁶ »*. Le but recherché est de viser des vulnérabilités critiques adverses par des incursions discrètes depuis la mer. L'importance qu'ont pris les bases logistiques adossées à des ports dans les opérations modernes nécessite de pouvoir parer cette menace au vu du risque encouru. Enfin, d'autres menaces restent envisageables, comme la frappe avec des vecteurs tirés depuis la mer sur des zones arrières (PC ou plots logistiques), voire l'établissement de bases d'appui feu au plus près de nos zones de

¹⁵ INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), observatoire du littoral (chiffres de 2017). Zone littorale étant entendu comme distante de moins de 100 kms d'une côte.

¹⁶ RFT 3.2.0 – Concept d'emploi des forces terrestres (CEFT) 2020-2035, page 37.

vulnérabilité. Cet objectif est d'ailleurs l'un de ceux poursuivis par la réforme américaine du corps des *Marines* avec le concept d'*expeditionary advanced base operations (EABO)*¹⁷. L'idée étant de surprendre l'adversaire par l'infiltration de multiples¹⁸ petits éléments discrets à l'intérieur de son dispositif défensif pour effectuer des destructions d'opportunité sur des cibles navales ou terrestres qui seraient alors à portée.

Aussi, l'intérêt tactique du déni d'accès n'est pas seulement défensif, il peut également devenir offensif. L'embuscade littorale¹⁹ en est une illustration. Il s'agit de cloisonner certaines zones côtières pour canaliser les moyens maritimes adverses dans une zone de destruction où il serait attendu par des moyens concentrés et redondants afin de saturer ses défenses. On peut ainsi imaginer détruire des unités clés adverses car uniques ou symboliques en l'ayant attiré ou poussé à la faute. La destruction du *HMS Sheffield*²⁰ ou du croiseur *Moskva* démontrent en outre que ces engagements tactiques produisent souvent des effets dépassant le cadre tactique

B. Un intérêt qui dépasse la tactique

Sur le plan opératif, l'intérêt que revêt une capacité de défense côtière repose sur l'aptitude à agir dans la profondeur²¹. Il s'agit en partie de frapper loin afin de contribuer à disloquer un dispositif opératif ennemi. Par sa capacité de frappe avec des missiles portant à plus de 200

¹⁷ Michelle Macander, *Marine Corps Force Design 2030 : Examining the Capabilities and Critiques*, Center for Strategic and International Studies (CSIS), 12 juillet 2022 (entretien avec le général David H. Berger, commandant du corps des Marines).

¹⁸ *Swarming* ou « combat en essaim » avec l'idée de saturer les capacités de détection voire de réponses adverses en multipliant les actions simultanées.

¹⁹ Guillaume Garnier, « *Le pari de l'amphibie : risque tactique, influence stratégique* », page 63.

²⁰ Le HMS Sheffield est un destroyer britannique qui prend part à la guerre des Malouines. Il est touché par un missile Exocet tiré par un Super-Étendard de l'aviation navale argentine le 4 mai 1982, tuant 20 membres d'équipage ; il coule le 10 mai. C'est le seul navire perdu par la Royal Navy depuis la seconde guerre mondiale.

²¹ « *L'intervention en profondeur opérative redevient une priorité de la force aéroterrestre au fur et à mesure que les grandes puissances militaires réinvestissent lourdement dans les capacités de haute intensité* » Observatoire de l'armée de Terre 2035 - Note n° 1 : *Les opérations dans la grande profondeur*, Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) et Eurocrise, 2018, page 4

kilomètres²², la défense côtière y contribue. Il y a donc un intérêt avéré pour les forces terrestres à réinvestir le milieu littoral et des profondeurs délaissées par des décennies de confort opératif.

Sur le plan stratégique, une aptitude crédible à la défense côtière permet de diversifier les options d'action pour atteindre les objectifs poursuivis dans un cadre de compétition ou de contestation. Utilisée pour décourager un adversaire, on peut alors concevoir une action de signalement stratégique où la France déploie de manière visible une batterie côtière dans un territoire du Pacifique comme cela est réalisé pour les moyens aériens par exemple²³. Ou encore gêner un adversaire ou compliquer les calculs d'un compétiteur en projetant un module de défense côtière chez un allié menacé selon la logique du fait accompli²⁴.

Intérêt tactique donc mais également effets opératifs voire stratégiques. Cette capacité doit être vue comme une aptitude à détenir afin d'être crédible. Il apparaît donc souhaitable pour les forces terrestres d'investir dans le développement de certaines capacités de défense côtière, sachant qu'un modèle trop ambitieux apparaît budgétairement hors de portée et ne doit pas se faire au détriment d'autres capacités.

²² C'est le cas par exemple du missile EXOCET MM40 BLOCK3 de MBDA intégré dans un système de batterie côtière (*exocet mobile coastal defence system*). Source : <https://www.mbda-systems.com/>.

²³ Du 20 juin au 9 juillet 2021, l'armée de l'Air et de l'Espace a conduit, depuis la métropole et vers le Pacifique sud, la mission HEIFARA WAKEA en projetant un dispositif aérien composé de 3 Rafale, 2 A330 Phénix et 2 A400M Atlas ainsi qu'environ 170 aviateurs.

²⁴ Une bulle de déni d'accès peut également être envisagée dans le canal du Mozambique, artère maritime d'importance, à partir de nos territoires de la Réunion, de Mayotte et des îles éparses.

III. Investir dans une capacité de défense côtière est donc souhaitable et surtout possible.

A. Ce qui est souhaitable

Avant de proposer des orientations sur ce que pourrait être une capacité de défense côtière pour les forces terrestres, il apparaît utile de définir les aptitudes générales souhaitables et les caractéristiques recherchées de cette dernière.

Tout d'abord, une capacité de défense côtière doit être apte à survivre à la détection et aux frappes que l'adversaire ne manquera pas de faire pour la neutraliser en amont d'une action²⁵. La survivabilité s'entend ici comme la conjugaison de la mobilité, de la frugalité et de la discrétion. Concernant la mobilité, une défense côtière moderne ne peut plus rester fixe pour échapper à la destruction même si abritée dans un complexe durci. Elle doit pouvoir couvrir de vastes espaces et appuyer une manœuvre aéroterrestre dynamique. Cet impératif d'élongation et de manœuvre s'additionne à la nécessité d'être mis en batterie rapidement et de quitter sa position de tir tout aussi vite pour échapper à une neutralisation adverse²⁶. Survivabilité signifie également frugalité. C'est-à-dire une empreinte logistique la plus réduite possible car détectable et vulnérable, un système de commandement et de liaison résistant et la capacité à éviter au maximum une détection

²⁵ En phase de modelage d'une opération amphibie, la destruction des capacités de défense côtière est primordiale comme l'est celle des défenses anti-aériennes « *[défense côtière] En zone littorale, ce type de menace ne peut être éliminé que par des moyens offensifs* », S. DELORY, P. GROS, Note n°12 de l'observatoire des conflits futurs, *l'évolution des feux dans la profondeur à l'horizon 2035*, Février 2020, page 32.

²⁶ Le système russe K300P Bastion est ainsi capable d'une mise en batterie complète en moins de cinq minutes et peut être déployé sur une zone côtière de 50 kilomètres de long et sur une surface de plus de 500 km², le rendant très difficile à localiser, ou à contrer. Description disponible ici : <https://meta-defense.fr/2021/04/29/les-batteries-de-defense-cotiere-reviennent-sur-le-devant-de-la-scene/>

radar ou électromagnétique. La robotique offre aussi des possibilités accrues en termes de survivabilité²⁷.

Ensuite, l'aptitude à la profondeur dépend de la portée. Ce sont bien les évolutions technologiques en portée, mais aussi en vitesse, qui permettent un retour en force des batteries côtières. La question de la vitesse et notamment celle du développement d'armes hypersoniques, capables de manœuvrer à Mach 5²⁸ est aussi posée. Cette aptitude ne sera pas considérée ici comme pertinente en raison du coût et donc de la rareté de tels systèmes qui s'opposent à un usage tactique²⁹. La destruction du *Moskva* a d'ailleurs été réalisée par un missile Neptune à vitesse subsonique³⁰.

Deux autres aptitudes sont également souhaitables, la dualité et la réversibilité. La dualité consiste en la capacité pour la défense côtière de s'opposer à toutes les menaces venant de la mer. Il faut aussi détenir une capacité de défense sol-air. De plus, l'adversaire, dans sa quête de destruction des batteries côtières, utilisera probablement des moyens aériens à l'image d'une campagne SEAD³¹. Il faut donc pouvoir s'en prémunir³². Réversibilité s'entend comme possibilité pour des effecteurs de défense côtière de n'être pas seulement et exclusivement cantonné à ce rôle³³.

²⁷ Les *Marines* américains ont d'ailleurs choisi comme porteur de leurs missiles de défense côtière NSM au sein du système *Navy Marine Expeditionary Ship Interdiction System (NMESIS)*, une plateforme robotisée sur châssis d'un véhicule léger JLTV. Ce système, nommé *Remotely Operated Ground Unit for Expeditionary (ROGUE) Fires*, a précisément été conçu pour augmenter la survivabilité d'un maillage A2AD. Cf figure 1 en annexe.

²⁸ Soit plus de 6000 km/h.

²⁹ « ...le coût d'accès aux technologies hypersoniques est élevé, tant en termes budgétaires que de ressources humaines et de savoir-faire », Joseph Henrotin, « *Armes hypersoniques : quels enjeux pour les armées ?* », Briefings de l'Ifri, Ifri, 18 juin 2021, page 9.

³⁰ Construit par l'Ukraine comme amélioration du Kh-35 soviétique. <https://www.military-today.com/missiles/neptun.htm>.

³¹ *Suppression of Enemy Air Defence* : campagne de neutralisation des défenses aériennes adverses.

³² La nouvelle structure régimentaire des *Marines*, le *Marine Littoral Regiment* compte ainsi trois bataillons dont un entier dédié à la défense sol-air, le *Littoral Anti-air Battalion (LAAB)*.

³³ C'est la capacité que développent les *Marines* dans leur plan *Force Design 2030*. Ils visent d'acquérir 14 batteries duales avec le missile NSM en 2030. Cela grâce à un pod sur le lanceur M142 HIMARS lui permettant de tirer sa

Enfin, la détection et la coordination constituent les dernières aptitudes souhaitables. Détecter des cibles maritimes est particulièrement complexe. Il s'agit d'objectifs mobiles, à grande distance, sur une vaste superficie, potentiellement imbriqués avec d'autres navires civils. Deux types de détection sont possibles. Par le haut d'abord, en profitant des capacités satellitaires par exemple³⁴. Par le bas avec des drones tactiques et des radars. Cette dernière approche nous concerne principalement pour les forces terrestres. Les moyens d'acquisition tactique devront alors se recouper avec les moyens spatiaux du niveau stratégique³⁵. La coordination est également cruciale. Il faut pouvoir échanger les informations des capteurs entre batteries côtières et navires, afin de partager une situation commune.

B. Ce qui est possible : propositions

Sera ici proposée la création d'une nouvelle capacité en abordant successivement son rôle, son organisation puis les options d'équipements d'après les aptitudes décrites auparavant.

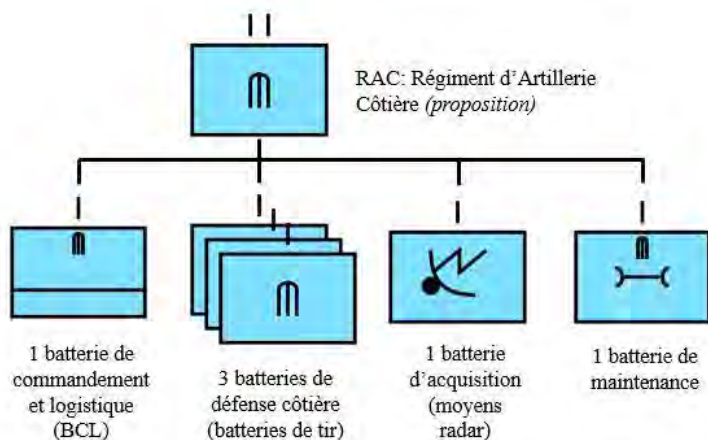
Le rôle que devra remplir une unité de défense côtière au profit des forces terrestres est une mission d'appui avec des moyens rares et comptés car spécialisés. Une seule unité de niveau régimentaire est ainsi proposée pour faciliter la gestion des ressources humaines, l'entraînement et le soutien. Ce régiment aura à détacher ses batteries de défense côtière à des grandes unités en fonction des besoins. Ces batteries devront alors posséder en propre des capacités d'acquisition, de frappe et de défense sol-air³⁶.

gamme de munitions sol-sol (GMLRS) et également le missile NSM (NMESIS). D'autres pays, comme l'Australie, développent aussi cette réversibilité de leurs lanceurs terrestres.

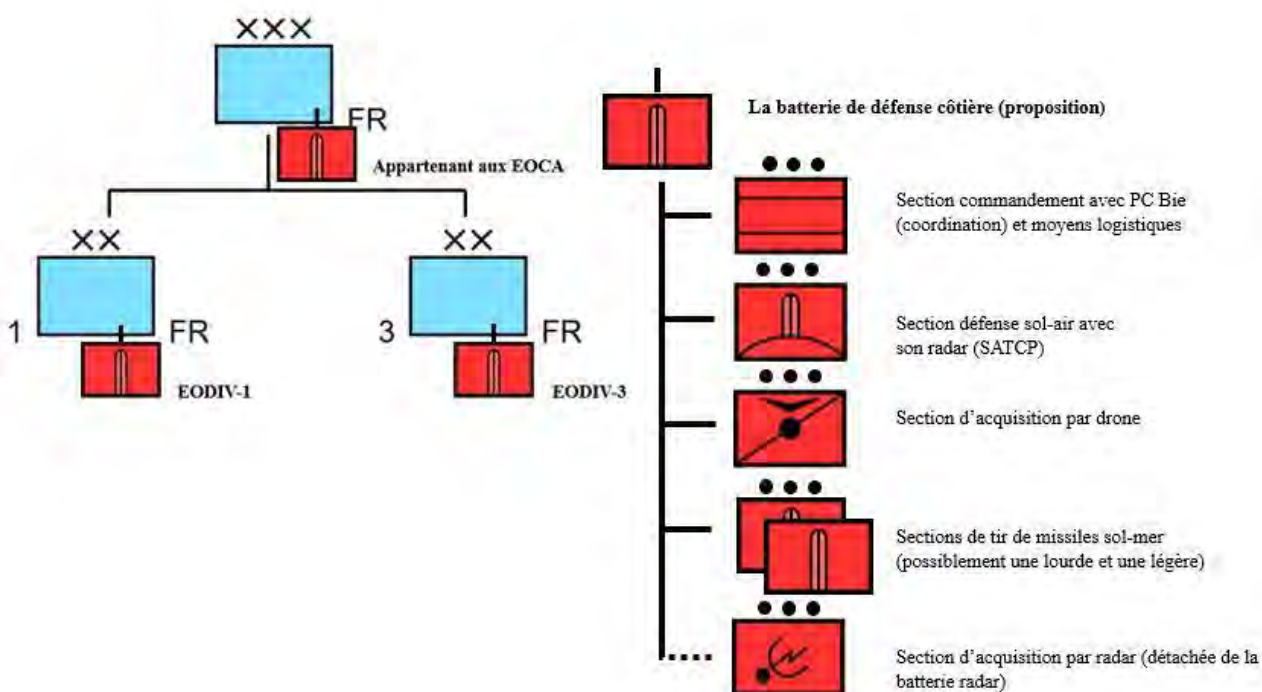
³⁴ S. DELORY, P. GROS, Note n°12 de l'observatoire des conflits futurs, *l'évolution des feux dans la profondeur à l'horizon 2035*, Février 2020, page 31.

³⁵ Un enjeu connexe est celui du traitement de masses de données obtenues par sources satellitaires nationales ou par source ouverte. Une localisation de mobiles sur une vaste superficie avec un système d'alerte devient possible grâce au développement de logiciels basés sur l'intelligence artificielle.

³⁶ Leurs missions pourront être défensives : surveiller (une frange littorale), couvrir, défendre une zone, protéger un point (SPOD), voire interdire. La mobilité des batteries permettra d'effectuer une flanc-garde en appui d'une



Comme ce régiment d'artillerie côtière proposé a vocation à fournir des batteries de défense côtière aux éléments organiques des grandes unités³⁷, cela explique la proposition d'un régiment avec trois batteries de tir.



manœuvre offensive voire d'effectuer des actions offensives comme la neutralisation d'éléments clés par embuscade littorale.

³⁷ Eléments organiques de corps d'armée (EOCA) et éléments organiques de division (EODIV). Selon un système d'abonnement permettant de suivre le cycle d'entraînement et éventuellement de projection de la grande unité en question, qui en retour prendra l'habitude d'avoir à opérer avec une capacité de défense côtière.

La batterie serait organisée de manière à posséder sa propre capacité de défense sol-air, deux unités d'acquisition par deux moyens différents (radar et drone), deux sections de tir et une unité de commandement chargée de la coordination. L'avantage d'avoir deux sections de tir est de permettre une permanence d'appui en manœuvre dynamique, de s'affranchir d'éventuels masques face à la direction de surveillance mais surtout de pouvoir éventuellement choisir deux équipements différents par section : un moyen lourd et un moyen plus léger.

En termes d'équipements enfin, plusieurs solutions existent. Trois sont ici proposées en fonction de leur coût et de leur délai d'acquisition. Le plus coûteux serait d'investir dans deux systèmes complémentaires. La différence de nature des cibles possibles (porte-avion ou esquifs de commandos) ou l'obtention d'un maillage en profondeur par recouvrement des portées orientent vers cette solution³⁸. Une autre proposition est d'effectuer un achat sur étagère d'une capacité déjà répandue et éprouvée, rendant notre capacité interopérable d'emblée³⁹. Enfin, le développement d'une capacité de feux longue portée dans l'armée de terre, pourrait inclure la capacité à tirer des munitions antinavires. Une telle adaptation, à l'image de ce que les *Marines* réalisent avec leurs batteries HIMARS, permettrait de retrouver une capacité de défense côtière à un coût moindre grâce à la réversibilité des lanceurs.

³⁸ Il serait alors envisageable d'investir, selon la même logique, dans des missiles lourds à longue portée (EXOCET de MBDA en version défense côtière) et des missiles plus légers (famille MARTE chez le même industriel) [cf figure 2 en annexe].

³⁹ Cette solution serait possible avec le missile NSM (Kongsberg). Un industriel en propose d'ailleurs une version mobile sur un châssis léger (le *StrikeMaster* avec missiles NSM sur le *Bushmaster*). <https://www.janes.com/defence-news/news-detail/land-forces-2022-kongsberg-thales-launch-strikemaster> [cf figure 2 en annexe].

*
* *

En définitive, la fin d'un certain confort opératif s'observe aussi par le durcissement de l'environnement littoral et pose la question de nos capacités réelles d'action depuis la mer et face à la mer. Question rendue d'autant plus pressante par la spécificité de notre pays, puissance à la présence mondiale. Une capacité de défense côtière s'avère donc nécessaire pour préserver la crédibilité de nos armées. Elle constitue surtout un besoin tactique pour les forces terrestres afin d'y remplir des missions offensives et défensives qui vont garantir la liberté d'action d'un corps de bataille aéroterrestre agissant dans un environnement littoral contesté. Prenant en compte les aptitudes générales nécessaires identifiées pour une capacité de défense côtière, il est ainsi proposé de créer une nouvelle unité. Ce régiment d'artillerie côtière, dont les batteries opéreraient comme éléments organiques de grandes unités, permettrait ainsi à l'armée de terre de répondre à ces enjeux. Davantage qu'une lacune capacitaire à combler ou un marquant de crédibilité à détenir, il s'agit d'une opportunité pour pouvoir agir face à des compétiteurs, dissuader des adversaires et obérer significativement la liberté d'action d'ennemis potentiels lors d'un affrontement. L'armée de terre prendrait ainsi sa part dans la construction plus globale d'une aptitude crédible des armées au déni d'accès.

BIBLIOGRAPHIE

Tenenbaum Élie. « L'imprévisibilité, une ambition pour le combat aéroterrestre », Colloque de pensée militaire CDEC du 4 février 2021, in Revue militaire générale, n° 57, p. 57 (www.c-dec.terre.defense.gouv.fr/).

Guillaume Garnier, *Le pari de l'amphibie : risque tactique, influence stratégique*, Focus stratégique n° 46, Ifri, septembre 2013.

Observatoire de l'armée de Terre 2035, note n° 1 : *Les opérations dans la grande profondeur*, Fondation pour la Recherche Stratégique et Eurocrise, 2018.

S. Delory, P. Gros, note n°12 de l'observatoire des conflits futurs, *l'évolution des feux dans la profondeur à l'horizon 2035*, Février 2020.

Joseph Henrotin, *Armes hypersoniques : quels enjeux pour les armées ?* Briefings de l'Ifri, IFRI, 18 juin 2021.

Morgan Paglia, *Les bases de la puissance. Enjeux géopolitiques et stratégiques des bases militaires avancées*, Focus stratégique, n° 97, Ifri, mai 2020.

Élie Tenenbaum, avec Morgan Paglia et Nathalie Ruffié, *Confettis d'empire ou points d'appui ? L'avenir de la stratégie française de présence et de souveraineté*, Focus stratégique, n° 94, Ifri, février 2020.

Actions littorales Interarmées DIA-3.1.1(A) du 11 juillet 2012. Les opérations amphibies, Livret 1, PIA-3.0.1_1(A)_OA (2011) du 07 novembre 2011, amendée le 2 avril 2015.

ANNEXES



Figure 1 : système ROGUE Fires robotisé de l'USMC (Naval News / Xavier Vasseur)



Figure 2 : Le Strike Master de Thalès (crédit KDA)

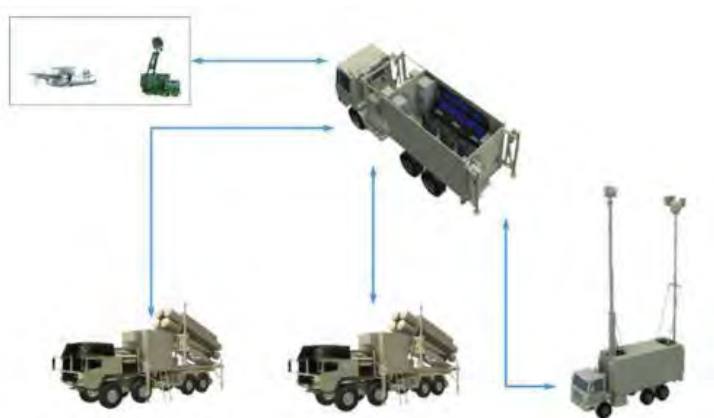


Figure 3 : l'Exocet Mobile Coastal Defence (crédit MBDA)